

SITUATION PROFESSIONNELLE DES MÈRES ET DES PÈRES EN VALAIS



- Dans le Valais romand 80 % des mères ont une activité lucrative, contre 60% dans le Haut-Valais.
- La majorité des mères valaisannes actives professionnellement ont un taux d'activité supérieur ou égal à 50%.
- Une politique du personnel compatible avec la vie de famille facilite la vie des parents qui travaillent et au final les entreprises en tirent un bénéfice.



² Au niveau suisse, la part des mères actives se monte à 78%. Ces données se rapportent à des mères avec des enfants entre 0 et 14 ans, OFS 2015

Du fait de l'évolution économique (cf. feuille d'information n°1), de l'acceptation de l'initiative contre l'immigration de masse et du vieillissement de notre société, la main d'œuvre qualifiée va venir à manquer dans de nombreux secteurs professionnels. C'est d'ailleurs déjà le cas pour certains d'entre eux. Le potentiel national doit être mieux exploité et, en ce sens, les regards se tournent en premier lieu vers les jeunes mères qui représentent un important potentiel de travail.

Existe-t-il un potentiel professionnel inexploité chez les mères en Valais ? Quelle est la participation des jeunes mères (enfants entre 0 et 12 ans) en Valais sur le marché du travail ? Les résultats de l'enquête réalisée en 2014 (Vereinbarkeit von Beruf und Familie im Kanton Wallis)¹ apportent des réponses concrètes à ces questions.

Quelle est la part des mères et des pères actifs ?

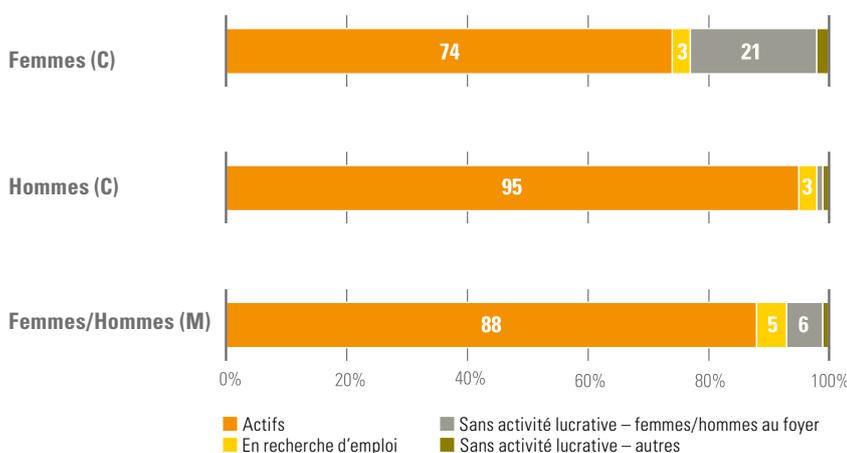
En Valais, 74% des mères sont actives². (cf. illustration 1). Pour les trois quarts des familles valaisannes (enfants entre 0 et 12 ans), les deux parents ont une activité professionnelle, s'occupent de leurs enfants et gèrent les tâches domestiques.

Le nombre de parents actifs atteint les 88% pour les familles monoparentales. Quant aux pères, ils sont 95% en Valais à exercer une activité professionnelle.

Quel est le taux horaire des mères qui travaillent ?

La plupart des mères actives travaillent à 50% et plus. (cf. illustration 2). Elles sont 25% à travailler à moins de 50% et 5% à travailler à temps plein.

Illustration 1 :
Statut sur le marché du travail des parents en Valais (en %)



Remarques : C = en couple ; M = ménage monoparental.

Source : Vereinbarkeit von Beruf und Familie im Kanton Wallis; calculs BASS (pondérés)

L'entrée au jardin d'enfants du plus jeune enfant influe sur le taux horaire des mères, indépendamment de leur lieu de résidence. Contre toute attente, elles sont nombreuses à diminuer leur temps de travail à ce moment. Il est possible que des difficultés de conciliation spécifiques à l'école en soient la cause. Ces observations contrastent avec le reste de la Suisse où les mères tendent à augmenter leur temps de travail une fois leur plus jeune enfant au jardin d'enfants.

La participation des parents au marché du travail diffère-t-elle selon les régions ?

La participation au marché du travail des mères est sensiblement plus élevée dans la partie francophone du canton que dans le Haut-Valais. En

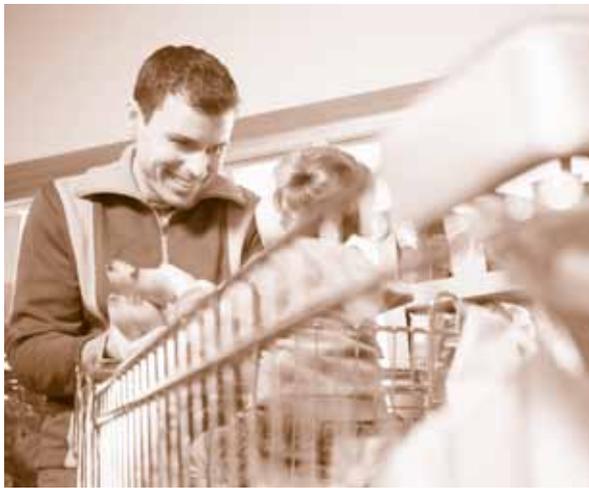


Illustration 2 :
Taux horaire des mères en %



■ Sans activité lucrative ■ Taux horaire inférieur à 50%
■ Taux horaire entre 50 et 99% ■ 100%
■ Autres

revanche, la situation en Valais central concorde avec celle du Bas-Valais.

Dans le Valais romand, 80% des mères sont actives. La plupart d'entre elles travaillent entre 50 et 90%. Elles ne sont que 60% dans le Haut-Valais (cf. illustration 3), et cela à un taux horaire plus réduit. La majorité des mères actives dans le Haut Valais travaillent à moins de 50%.

La participation des mères au marché du travail diffère considérablement de part et d'autre de la frontière linguistique. En revanche, le potentiel de travail effectivement inexploité des jeunes mères est semblable dans les trois régions. Il revient aux employeurs de l'utiliser.

En général en Valais les hommes maintiennent leur taux horaire à 100% après la naissance

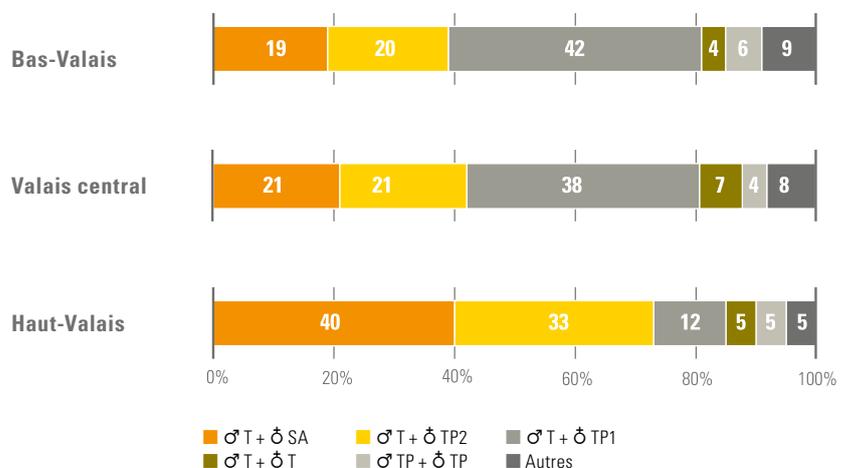
de leurs enfants. Il existe pourtant des pères qui travaillent à temps partiel. Ils sont près de 10% en Valais central et dans le Bas-Valais et seulement 5% dans le Haut-Valais. A l'échelle nationale, environ 11% des pères³ travaillaient à temps partiel en 2014.

Quelle est la participation au marché du travail des parents célibataires ?

En Valais, 88% des parents célibataires (dont 90% de femmes) ont une activité professionnelle. Un bon cinquième de ces mères occupent un poste à 100% et plus de la moitié travaillent entre 50 et 90%. En général, les mères célibataires exercent une activité professionnelle et travaillent à 50% ou plus.

³ Ces données concernent des pères avec des enfants entre 0 et 14 ans. OFS, 2015.

Illustration 3 :
Répartition de l'activité professionnelle dans les ménages (couples) par région (en %)



Remarques :
la légende évoque en premier lieu le taux d'activité des hommes, et en second celui des femmes.
T = Taux d'occupation de 100% ; SA = sans activité lucrative ;
TP2 = Temps partiel < 50% ; TP1 = Temps partiel < 100% et >= 50%.
Source : Enquête Vereinbarkeit von Beruf und Familie im Kanton Wallis. 2014. calculs BASS (pondérés)



Une politique du personnel favorable à la famille est-elle profitable pour les entreprises?

La modèle familial en Valais a évolué depuis les années 90 et s'est éloigné du schéma traditionnel (père actif à 100% et femme à 100% mère au foyer), allant vers un modèle plus moderne (père actif à 100% et mère active à temps partiel). En Valais, 74% des mères ne sont plus au foyer à 100% mais exercent elles aussi une activité professionnelle. En parallèle, la situation professionnelle des pères est restée la même malgré les années. Ce faisant, l'organisation de la garde des enfants constitue un véritable défi pour les parents.

En raison de la concurrence, si les entreprises veulent recruter davantage de jeunes mères qualifiées, il est indispensable d'intégrer les pères dans le processus. Aussi bien les jeunes mères que les jeunes pères devraient pouvoir concilier simplement et sans stress la garde de leurs enfants et leur vie professionnelle. En ce sens, il faut évaluer dans quelle mesure les structures et possibilités existantes dans les entreprises sont favorables à la famille et les adapter le cas échéant.

Les collaboratrices et collaborateurs qui bénéficient d'une politique du personnel favorable à la famille sont motivés, engagés, loyaux et manquent rarement le travail, comme l'ont prouvé différentes études (Prognos, Seco)⁴. De fait, s'engager en faveur d'une politique du personnel favorable à la famille s'avère également profitable sur le plan financier pour les entreprises.

Liens

Conseils pour mettre en œuvre des mesures dans le cadre d'une modification structurelle
www.und-online.ch/fr/pistes/listes-de-contrôle/

Office cantonal de l'égalité et de la famille
www.egalite-famille.ch

¹ Oesch T., Stutz H. (2014) Vereinbarkeit von Beruf und Familie im Kanton Wallis. BASS, Bern
www.egalite-famille.ch

⁴ Prognos (2005) Betriebswirtschaftliche Kosten-Nutzen-Analyse familienfreundlicher Unternehmenspolitik (Analyse coûts-bénéfices d'une politique d'entreprise favorable à la famille)

⁴ Seco Hrsg. (2007) Manuel PME « Travail et famille ». www.seco-admin.ch

Impressum

Feuille d'informations:

Situation professionnelle des mères et des pères en Valais

Éditeur

Office cantonal de l'égalité et de la famille
Avenue de la Gare 33 | CP 478 | 1951 Sion
+41 27 606 21 20 | egalite-famille@admin.vs.ch

Évaluation des données

Büro BASS

Concept et graphisme

metaloop.ch

ÉGALITÉ
FAMILIE
GLEICHSTELLUNG

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

PROCHAIN THÈME

LA GARDE EXTRA-FAMILIALE DES ENFANTS EN VALAIS

En Valais, 74% des mères ont une activité professionnelle. Malgré cette évolution, les pères continuent majoritairement de travailler à plein temps. Les parents qui travaillent sont tributaires de la garde extra-familiale des enfants.

Qu'en est-il des structures d'accueil en Valais ? Quelles sont les lacunes et les adaptations nécessaires ?

Prochaine feuille d'informations le 2 mai 2016